



Université de La Rochelle
F.L.A.S.H. Département SHS

Année 2006-2007

CALONNEC Stéphane
Daniel.CALONNEC@wanadoo.fr

PATRIMOINE NATUREL 3



La forêt domaniale de Saint-Trojan

Ile d'Oleron

La grand'côte ou la côte sauvage est toute cette partie de l'île qui regarde le large, les infinis de l'océan ; partie sans cesse battue par les vents d'ouest. Ses plages s'étendent sans aucune courbure, droites, infinies, et les brisants de la mer, arrêtés par rien, aussi majestueux qu'à la côte saharienne, y déroulent, sur des lieues de longueur, avec de grands bruits, leurs tristes volutes blanches. Région âpre, avec des espaces déserts ; région de sables, où de tout petits arbres, des chênes verts nains s'aplatissent à l'abri des dunes. Une flore spéciale, étrange et, tout l'été, une profusion d'œillets roses qui embaument. Deux ou trois villages seulement, séparés par des solitudes (...)

Pierre LOTI, Paysages littoraux

La forêt de Saint-Trojan, d'une superficie d'environ 2000 Ha, fait partie des 1,75 millions d'hectares de forêts domaniales gérées par l'organisme de l'Office National des Forêts. La forêt domaniale de Saint-Trojan, une partie de la forêt domaniale de l'île d'Oleron (qui comprend en outre le massif de Boyardville – Les Saumonards et la forêt de Domino – Les Seulières) est située dans la partie sud de l'île d'Oleron. C'est une bande de forêt fortement anthropisée de 8 kilomètres de long, plages et dunes incluses, et dont le noyau administratif est un village de 1618¹ âmes : Saint-Trojan-les-Bains. Forteresse verte semblant immuable et refusant, par des contours stricts, la pénétration de la civilisation et de ses activités, il ne s'agit pourtant que d'un paraître dissimulant un fort lien avec l'homme, que ce soit pour des ressources de vie, telle l'antique culture de la résine, des remparts naturels contre le sable envahisseur, ou encore des symboles artistiques, telle la vision de l'île par Pierre Loti en son temps.

La forêt domaniale de Saint-Trojan rassemble en elle seule divers types de milieux, comme des milieux dunaires, des milieux forestiers jeunes, des milieux forestiers plus anciens ainsi que des espaces marécageux. Cette diversité attise la multiplicité des espèces animales et végétales, dont certaines protégées à l'échelle locale, nationale ou européenne. Il s'agira ici de retracer les spécificités de la forêt domaniale de Saint-Trojan, la plus grande de l'île, de ses relations avec l'homme au travers l'Histoire, et de baliser son exploitation moderne : de la protection au reboisement, de son interopérabilité avec l'urbanisation croissante et violente des parties ouest autour des noyaux de Saint-Trojan-les-Bains et de Grand-Village-Plage.

POURQUOI LA FORÊT DOMANIALE ? UN MASSIF RÉCENT	3
<i>Une forêt ancienne</i>	3
<i>L'ensablement : la nécessité de fixer les dunes</i>	3
<i>Vivre de la forêt : les résines</i>	4
<i>L'enjeu actuel : le tourisme</i>	5
LA FORÊT	7
<i>Des espaces variés mais une base commune : l'espace dunaire</i>	7
<i>La flore</i>	8
<i>La faune</i>	11
<i>La tempête du siècle : du désastre à la reconstruction</i>	12
LA PROTECTION DU SITE ET LEUR EFFICACITÉ	15
BIBLIOGRAPHIE	17
<i>Ouvrages</i>	17
<i>Webographie</i>	17
<i>Logiciels</i>	17
<i>Séances photographiques</i>	17
<i>Matériel utilisé</i>	17
<i>Remerciements</i>	17

¹ Recensement 1999 d'après <http://management.journaldunet.com/ville/ville/accueil/31902/saint-trojan-les-bains.shtml>.

POURQUOI LA FORÊT DOMANIALE ? UN MASSIF RÉCENT

Une forêt ancienne

Il a été attesté que l'essence fondamentale de l'île d'Oleron, le pin maritime (*pinus pinaster*) existe sur l'île depuis un temps très reculé, et ces attestations sont également affirmées par des chartes médiévales. Sa présence est aisément explicable par la proximité de la forêt de la Coubre et la côte d'Arvert par delà le pertuis breton, ces mêmes espaces en relation avec les peu lointaines terres de l'Aquitaine et des Landes.

La forêt a ses spécificités par rapport aux autres massifs forestiers alentours, mais nous retrouvons cependant des caractéristiques communes, que ce soit vers Arvert, au sud, ou bien dans les massifs de Marennes – Bourcefranc-Le-Chapus, à l'est, ou encore les massifs de pinèdes de l'île de Ré, au nord, et ce jusqu'à la côte des Sables d'Olonne.

Néanmoins, la forêt « originelle » est victime des défrichements du X^{ème} siècle, à une période où les dunes semblent attestées comme fixées. Le sable ne semble en rien envahir les espaces d'implantation humaine, dont l'antique Saint-Trojan, fondée (sans considérer les implantations néolithiques qui existaient comme le prouve la présence d'un ancien dolmen ensablé) probablement peu après le décès de Saint Urgean, évêque de Saintes au VI^{ème} siècle.

La destruction de cette forêt antique, sillonnée par les peuples néolithiques implantés avant le huitième millénaire, à l'époque où l'île était reliée au continent², va avoir cependant des répercussions effroyables.

L'ensablement : la nécessité de fixer les dunes

Au XV^{ème} siècle, les conséquences inattendues de ces amputations forestières vont frapper de façon spectaculaire le village antique de *S. Urgean*³ : l'ensablement. C'est une page importante de l'histoire du sud de l'île d'Oleron, au regard de l'ampleur conséquente des problèmes, ayant même donné naissance à des mythes comme une version antique du village noyé sous le sable et dormant sous l'actuelle forêt, dont la plus haute dune cacherait le clocher du village⁴.

L'intrusion des sables dans le village devient problématique à partir du XV^{ème} siècle pour atteindre son paroxysme à la fin du XVI^{ème} siècle, lorsque les dunes atteignent les habitations, et même, nous dit-on, jusqu'au parvis de l'église et contraignant les habitants à déplacer le village⁵. La solution trouvée en urgence pour retenir le sable était simple, mais son efficacité est encore aujourd'hui à la base de la fixation des dunes : le système des palissades.

Lors de promenades oisives sur les plages, il n'est pas rare de regarder ces pans de bois, de faible hauteur, et de les interpréter simplement comme un obstacle afin de prévenir toute intrusion sur ces terrains dont les panneaux de l'O.N.F. rappellent l'inaccessibilité. Il s'agit pourtant d'un système particulièrement simple et efficace d'endiguer l'ensablement en le concentrant sur des points précis : la création de dunes. Le système de palissades dit « en ganivelles » se compose exclusivement de planches (ou « ganivelles »), d'une hauteur d'environ 1^m50, enfoncées d'environ 1 mètre dans le sable à proximité de l'estran ; ces planches seront séparées par un espace vide. Ce « mur » percé va non seulement servir de

² Il est aujourd'hui couramment admis que l'île était reliée au continent jusque vers -7 000 au niveau du port de Bourcefranc et de la langue de terre où se situe le pont aujourd'hui, en lieu et place d'un ancien dolmen rattaché à la commune de Ors.

³ Nom proposé par Chattillon sur sa carte de l'île en 1627, période maximale de l'ensablement. Sa représentation met particulièrement en exergue l'importance des dunes, qui, reportées sur une carte moderne, délimitent parfaitement les contours de l'actuelle forêt domaniale.

⁴ Cité par BERTALI Yvan, in « Saint-Trojan sous les sables », *Les Cahiers d'Oleron : de la Dune à la Forêt*, n°9, Éditions L.O.C.A.L., Saint-Pierre d'Oleron, édition revue et corrigée en mai 2002, p.6.

⁵ THOMAS Paul, *L'île d'Oleron à travers les siècles*, Saint-Pierre d'Oleron, L.O.C.A.L., 2000 (1926 pour la première édition), p.130, et BELLIARD V., *Saint-Trojan-les-Bains, son histoire*, 1908.

protection vis-à-vis du sable en lui faisant obstacle lorsqu'il est mis en mouvement par le vent (et va contribuer à ensabler la partie avant de la palissade), mais, par les trous, va permettre au sable de s'accumuler en strates (particulièrement visibles lors d'une vue en coupe) à l'arrière de la palissade.

Le résultat est sans conséquent. En quelques années, la maîtrise de l'ensablement se fait sentir bien qu'il faut entretenir ces palissades, notamment face aux tempêtes, et que, malgré tout, elles ne se suffisent pas d'elles-mêmes. A partir du XVIII^{ème} siècle, on commence à exploiter les ressources naturelles de l'oyat comme fixatif résistant de dunes en cours de formation près de l'estran, que l'on nomme aujourd'hui la *dune initiale*.

Vasselot de Régné, agent des Eaux et Forêts en 1862 à Royan sera le seul à conceptualiser un système qui permet de parfaitement fixer les dunes et de concentrer le sable en faisant des dunes jusqu'à 10 mètres de haut, à l'image des dunes de Maumusson.

Le principe repose sur l'empilement de strates sablonneuses au moyen d'une palissade de ganivelles qui, comme nous l'avons vu, permet en soi de créer de petites dunes ; le principe sera le même, en créant une palissade sur chaque nouvelle dune qu'une ancienne palissade, désormais enfouie, afin de faire progresser verticalement une dune gigantesque.

Pourtant, il fut peu usité hormis pour les palissades de 1864 puis celle de Gatseau, pour des raisons très simples : un schème de ce type nécessite un temps considérable, sur plusieurs dizaines d'années, ainsi qu'un entretien régulier des ganivelles dans le but de développer la dune. Cependant, il faut agir bien mais vite ; c'est une course à la création d'une forêt qui ferait obstacle au sable tout en fixant ce dernier. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la forêt est déjà grande, mais quelle sera l'utilité que l'on peut trouver à ce nouvel espace ?

Vivre de la forêt : les résines

C'est un aspect culturel sans précédent que les Oleronnais fondent leur vie sur cette forêt nouvelle, une forêt qu'ils ont eux-mêmes détruit durant le Moyen-Âge, puis replantée. Il fallait trouver une utilité à ce nouveau milieu dans une époque où l'on ne peut vivre d'un tourisme qui n'existe pas ; on pense immédiatement, et à juste titre pour la forêt de Saint-Trojan, à l'exploitation progressive du bois comme matière de combustible ou matière première quelconque à tout artefact, du bateau de pêche à la chaise.

Mais les Oleronnais ont une passion pour cette forêt, que l'on regrette de devoir détruire pour survivre. Ainsi, il a été conçu une méthode nouvelle d'interagir avec cette forêt sans la détruire en ce sens qu'il faudrait abattre des arbres : la récolte de la résine du pin maritime.

La récolte est une activité omniprésente dans l'île d'Oleron du début jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle ; il suffira pour s'en convaincre de consulter les nombreuses cartes postales des années 1905-1935 pour s'en apercevoir, tout en remarquant que cette activité était (elle ne l'est plus beaucoup) essentiellement un travail féminin. Ceci contribue à exporter une certaine perception l'île, basée sur ces femmes allant faire récoltes des pins maritimes et l'être humain coexistant par passion avec la nature, ou tout du moins ce que tout continental eût perçu comme « naturel ». C'est même une des seules images exportées hors de l'île, créant par-là même un véritable folklore ; ces images côtoyant faiblement quelque image de la forêt, de la plage ou du phare de Chassiron. Cependant, l'exploitation est souvent meurtrière pour l'arbre, puisqu'il s'agit de le saigner. La résine est utilisée principalement pour son essence de térébenthine, solvant pour peinture à l'image du white-spirit et pour sa colophane, composant des colles et des savons. On remarque immédiatement, de par ce lien avec de tels produits, que le gemmage se soit effondré dans les années 1950 avec l'apparition du white-spirit et les prix surélevés qui ne souffrent la concurrence des produits issus de la technologie chimique. Désormais, il fallait trouver un autre moyen de vivre de la forêt ; dans les années 1960, à

l'abandon définitif du gemmage des pins, se substitue miraculeusement une activité économiquement salvatrice : le tourisme.

L'enjeu actuel : le tourisme

Aujourd'hui, l'île d'Oleron vit majoritairement de ses profits acquis durant la haute saison par l'afflux considérable des touristes. Ces derniers sont dans l'ordre attirés dans l'île pour les plages, puis les forêts, et enfin pour le cadre de vie général (location de studio à la semaine). Quoi qu'il en soit, tout individu est en substance attiré par le côté « sauvage » que semble avoir l'île dans ses plages et ses massifs forestiers « intacts » – du moins le considèrent-ils ainsi.

Cet afflux est cause et conséquence de l'aménagement de la forêt domaniale de Saint-Trojan. Dans les années 1960, au début de l'« invasion » touristique, la forêt était morcelée en petits sentiers de sable ou de terre destinés à l'exploitation de l'espace, tant sur la découpe du bois que de la prévention des risques d'incendie par les gardes forestiers. Les touristes se sont rapidement accaparés ces routes d'exploitation à des fins ludiques : les promenades. Ces chemins, qui n'avaient pas de but lucratif, n'étaient bien sûr que peu entretenus pour des randonnées, et leur accès aux véhicules à moteur n'était en aucun cas restreint. Mais force fut de constater le potentiel touristique de la forêt, sinon de la mise en valeur de celle-ci. Les mesures installées seront, jusqu'à aujourd'hui, les suivantes :

- Entretien des sentiers, tant pour une exploitation touristique que pour garantir le pare-feu ;
- Restriction d'accès aux sentiers pour les véhicules à moteur par la prise d'arrêtés, l'installation de barrières et la sensibilisation du public à la préservation du site, cette tâche incombant à l'O.N.F. ;
- L'interdiction (théorique) d'accès à toute personne aux massifs dunaires fixés et mobiles, et particulièrement aux véhicules à moteur qui pratiquaient du motocross et de l'autocross sauvage dans les dunes mobile et initiale ;
- Balisage des sentiers par l'instauration de codes couleurs qui indiquent le type de sentier (et l'accessibilité aux vélos), l'installation de poteaux indicateurs, la numérotation des chemins et la diffusion de cartes simplifiées destinées aux touristes ;
- Spécialisation des sentiers :
 - Des chemins de sable, de type DFCI⁶, pour les randonnées pédestres ;
 - Des sentiers de terre/sable, peu entretenus, de largeur très faible, conçus comme pistes équestres ;
 - Des pistes goudronnées ou empierrées qui servent à la fois de DFCI et de routes pour les vélos.

Inutile de rappeler que ces mesures ne font pas l'unanimité chez les habitants, qui voient progressivement la forêt s'urbaniser, et s'orner de véritables routes mises en place par l'organisme-même qui assure la défense de la forêt contre l'urbanisation : l'O.N.F. L'Office déclare créer des chemins empierrés, dans un axe Nord-Sud, afin de créer des pistes DFCI particulièrement efficaces ; cependant l'argument ne semble pas ou peu valable. En effet, non seulement l'efficacité des pistes DFCI non goudronnées n'est pas à démontrer, mais il est de constater qu'aucun incendie de forte importance n'a été déclaré depuis plusieurs années⁷.

⁶ Défense Contre les Incendies. La piste doit être carrossable, bien dégagée et entretenue, et à proximité immédiate des routes goudronnées – ou du moins ralliant aisément ces routes ainsi que les maisons forestières.

⁷ La cause première d'un incendie, dans cette forêt en été, passe par les mégots de cigarettes qui embrasent de façon spectaculairement rapide les herbes brûlées par le soleil. Néanmoins, si ce genre de prise de feu est fréquent le long des routes automobiles par les individus qui jettent leurs mégots par la fenêtre, un caractère psychologique entre curieusement en jeu lors de randonnées pédestres : l'effet « de nature. » Les personnes

Parce que la forêt ne semble immuable que pour les touristes. La sur-fréquentation estivale oblige les espèces animales à fuir et se cacher, ceci incluant les oiseaux qui sont pourtant habitués à l'homme. Mais il s'agit surtout d'inconscience, de méconnaissance pure. Il est tristement courant d'entendre en été des enfants hurler et faire du bruit. Les oiseaux, au demeurant comme les sangliers, sont particulièrement effrayés par ces bruits auxquels ils ne sont pas habitués. Christine Micheneau a très bien résumé cette conception de la violation du respect de cet espace – désormais – naturel, en ce qui concerne les oiseaux :

« Les oiseaux qui nichent au sol, que ce soit dans la dune grise (pipit rousseline, alouette), les lisières ou les clairières forestières (engoulevent d'Europe), sont particulièrement vulnérables : effarouchés dès les premiers beaux jours par l'afflux des promeneurs et de leurs chiens de compagnie, ils sont parfois contraints à l'envol si fréquemment ou si longtemps que la réussite des couvées s'en trouve compromise. Le plus souvent, le flâneur ne soupçonne rien, ou alors il s'émerveille au spectacle de cet envol précipité, et observe longuement... prolongeant ainsi l'alerte et retardant le retour au nid. Ou bien, soucieux du bonheur de son chien, il l'encourage parfois à « chercher » ou à courir en tous sens à travers bois et dunes sans se douter des dégâts qu'il occasionne indirectement. Le chien, certes, ne capture pas les oiseaux et ne mange pas les œufs, mais l'oiseau vit la situation tout autrement : il fuit 10 fois, 20 fois par jour, à toute approche « suspecte », gaspille une énergie précieuse en cette phase critique de son cycle vital et expose ses œufs à un refroidissement fatal.

Et cependant, des études l'ont montré, les oiseaux peuvent s'habituer à une fréquentation régulière pour peu qu'elle soit prévisible, selon un itinéraire permanent qu'ils peuvent reconnaître comme inoffensif.

[...] Amoureux de la nature, la forêt et sa faune nous accueillent... d'autant que nous ne leur laissons pas le choix : sachons donc nous comporter en invités aimables, conservons une distance polie qui rassure nos hôtes, ne leur infligeons pas le stress que nous venons nous-mêmes évacuer. Marchons sur les sentiers aménagés et demandons à notre chien de faire de même : il sera très heureux de nous faire ce plaisir si nous savons le lui témoigner⁸. »

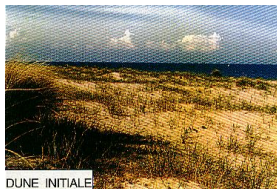
désirent profiter de la pureté de la nature, en respirant à pleins poumons les effluves de la forêt. Les groupes de jeunes semblent s'auto-interdire de fumer en forêt, non pas parce qu'il y a conscience du danger, mais plutôt par conscience d'un espace rapprochant l'individu de la nature. Dans le cas des familles en vacances, il y aurait aussi une pression des membres de la famille sur le(s) fumeur(s) afin de profiter de ce qu'à Paris on appellerait « le bon air de la campagne. »

⁸ MICHENEAU Christine, *De la dune à la Forêt*, op.cit., p.72.

LA FORÊT

Des espaces variés mais une base commune : l'espace dunaire

L'espace dunaire qui caractérise l'ensemble des terrains de la forêt domaniale se décompose en quatre grands milieux : la *dune initiale*, la *dune mobile*, la *dune fixée*, et la *dune boisée*.



DUNE INITIALE



DUNE MOBILE



DUNE FIXÉE



DUNE BOISÉE

Clichés : Claude Dauge

La dune initiale représente le milieu le plus hostile où les espèces florales sont en nombre restreint. La variété dominante est le chiendent maritime (*agropyrum junceum*), particulièrement résistant à l'environnement : sel, ensablement, montée des eaux (notamment l'hiver). Cependant, les variétés de la dune sont soumises à un type de dégât nouveau et, semble-t-il imparable : la fréquentation humaine. L'exploitation touristique des plages depuis le début du XX^{ème} siècle, mais particulièrement en sur-fréquentation depuis les années 1960, a donné lieu à des « débordements » : ne trouvant pas de place ou simplement par commodité, d'aucun se complaît à s'installer entre les chiendents, parce que la dune mobile paraît être le prolongement de la plage, en ce que la présence très forte du sable rappelle à l'esprit un estran inoccupé.

La dune mobile constitue la deuxième phase de l'évolution temporelle (et même spatiale) de la future forêt. L'espèce qui caractérise cette zone n'est autre que l'oyat (*ammophila arenaria*), qui profite d'apports importants de sable qu'il retient dans ses longs « cheveux » que l'on peut parfois confondre avec celles du chiendent maritime. Son utilité (il est planté par des agents ONF selon un schéma strict), outre sa contribution à l'ensablement de la dune, est qu'il possède un maillage complexe de racines qui fixent en profondeur comme en surface le sable. Enfin, autour de ce buisson se développent diverses espèces végétales dont certaines sont protégées.

Après les dunes initiale et mobile qui créent une représentation presque stéréotypée des paysages des plages de l'île d'Oleron, la dune fixée conditionne les odeurs que nous associons à ces espaces. C'est par définition l'espace de développement de l'immortelle des sables (*helichrysum stoechas*) qui donne aux dunes ce parfum caractéristique qui n'est pas sans rappeler du thym que l'on aurait couplé à du sel et que l'on aurait chauffé par le sable durant un été. L'allusion à la chaleur n'est pas vaine ; il s'agit du milieu le plus propice au manque d'eau, de par l'absence d'espèces végétales hautes et générant des cônes d'ombre, et la mauvaise circulation du vent qui est coupée par la partie haute des dunes qui se situe sur la dune mobile. Cette absence de végétation qui rend la fixation du sable fragile oblige l'ONF à placer autant que possible du bois mort sur le sol afin d'empêcher le sable de s'envoler, et permettre à quelques espèces de se développer. Bien sûr, cette sécheresse couplée à du bois mort rend propice un départ d'incendie ; cependant, aucun incendie n'a été recensé ces dernières années, notamment par le balisage restrictif de sentiers pédestres et une certaine prise de conscience des risques incendiaires. Cela n'empêche cependant ni certains touristes ni certains jeunes d'y faire du feu le soir. Quant à l'immortelle des sables, elle possède des racines très peu profondes, mais sa forme en buisson permet de fixer le sable et de créer de l'ombre où les premières espèces de la dune boisée peuvent se développer ; parfois même des sainbois ou des pins. Les arbres qui s'y développent sont soumis à des vents très agressifs qui

tordent leur tronc de façon surprenante ; un phénomène que l'on trouve sur tous les arbres poussant dans ce milieu et que l'on a coutume de nommer *anémomorphose*.

La dune boisée, espace totalement « anthropique », correspond à la forêt telle qu'elle a évolué sur les toutes premières palissades à mesure que celles-ci se sont éloignées du rivage. Cette forêt est de loin le milieu le plus complexe des espaces dunaires car, outre sa consistance floristique et faunistique sans commune mesure avec les milieux « arides », elle a été pour majorité soumise tôt ou tard à une anthropisation variable. Au-delà de la plantation, par l'homme, de véritables « palissades naturelles » composées de pins maritimes à perte de vue, cet espace est aussi celui de l'exploitation (bois, gemmage, plantations).

La flore

Le sol

Le sol est incontestablement pauvre, puisqu'il s'agit de dunes. Que ce soit dans la dune boisée ou la dune initiale, il est constitué en majorité de sable et un mélange faible de terre en surface. Le sable reste au moins à 75% présent, tandis que les couches de terre, composées à 60% de sable identique à celui que l'on peut ramasser sur la plage, ont une épaisseur ne dépassant jamais 5^{cm} dans les massifs les plus anciennement boisés. Mais le sol est particulièrement protégé dans les massifs forestiers par une épaisse couche, caractéristique de cette forêt, d'aiguilles de pins maritimes. Dans les massifs de Vertbois, plus anciens, au tapis de feuilles de chêne s'est substitué un tapis de lierre et de fougères et d'une couche de terre plus importante que dans les massifs de pinèdes.

D'où provient la couche de terre ? Bien sûr, nous pourrions dire que comme pour le sable, le vent draine des particules de terre, mais cela serait occulter le facteur principal de la création du terreau oléronais. Le pin maritime peut pousser directement dans le sable, mais il génère, comme nous l'avons dit, une couche parfois épaisse d'aiguilles qui peut « attraper » les particules de terre et les graines végétales tout en proposant à ces dernières, à leur pied, un abri remarquable au vent, au sable et au sel. Malgré tout, le facteur principal, mais indirect, c'est le vent. Ce dernier ne fait pas seulement tomber des aiguilles, mais aussi des branches. Or, les branches, par processus naturel comme par processus animal peuvent se décomposer et former de la sciure, incroyablement propice à la formation de lichen, de champignons et même d'arbres. Le processus de décomposition des souches est en outre grandement facilité par les travaux de découpe saisonnière effectués par l'O.N.F., où le bois est souvent abandonné.

Les arbrisseaux

Nombre d'espèces, que nous n'énumérerons pas ici, constituent un sous-bois caractéristique de l'île. Le sainbois⁹ en est une espèce commune, dont les racines extrêmement profondes fixent pour ainsi dire définitivement le sol qu'il accapare, en même temps que sa forme en boule et que ses branches basses mais fines et flexibles n'opposent qu'une résistance quasi-nulle au vent. En outre, ces dernières années, l'activité humaine a fait apparaître dans ces sous-bois plusieurs variétés de genêts issus des pépinières et des jardins particuliers, très attirés par les sols sablonneux, comme le genêt à balais¹⁰ et le genêt espagnol¹¹. D'autres espèces, principalement d'essence méditerranéenne, viennent peupler le sous-bois, dont des variétés extrêmement rares, comme le ciste hérissé (*Cistus psilosepalus*).

Les plantes parasites

⁹ *Daphne Gnidium*.

¹⁰ *Cytisus scoparius*.

¹¹ *Genista Hispanica*.

Les plantes parasites sont somme toute un fait rigoureusement nouveau dans la forêt en ce sens qu'elles se sont spectaculairement développées à la suite de la tempête de décembre 1999. Au déclin d'espèces parasitantes autrefois bien implantées (comme le cytinet [*Cytinus hypocistis*] et l'osyris blanc [*Osyris alba*]) se sont substituées de nouvelles espèces.

Ayant défriché nombre d'espaces, eux-mêmes nettoyés par l'O.N.F., la tempête laissa derrière elle des terrains découverts, parfois marécageux, où seules les plantes basses (telles que les herbes, les pousses d'arbrisseaux et d'arbres n'excédant souvent pas deux mètres de hauteur) purent se développer, et ce, simplement parce qu'elles ne furent pas déracinées. Mais ce scénario semble trop « simple » pour les survivants. Il ne s'agissait pas de survivre à la tempête pour se développer, sinon fallait-il survivre face à un envahisseur nouveau dans ces forêts, la ronce des buissons.

Les botanistes la nomme *Rubus fruticosus* L., et est couramment nommée aussi « mûrier sauvage », parce qu'elle produit des fruits comestibles ; tel est le fléau actuel de la forêt domaniale. Cette rosacée n'est pas nouvelle sur l'île, mais elle a conquis de nouveaux territoires sur l'espace forestier, qu'il soit urbanisé ou non, et ce dès l'été 2000. Elle est commune du côté des anciens marais salants abandonnés et/ou peu entretenus, dans des massifs rocaillieux ou directement sur ces terres infertiles composées d'argile, d'une couche d'humus très fine – quand elle existe – et de rocaillles diverses. Elle ne pose que peu de problèmes dans les marais où elle offre une certaine couverture d'ombre sur un sol stérile quoique très épineuse ainsi que quelques mûres appréciées l'été par la faune. Cette même couverture du sol, de par la nature propre du mûrier sauvage, a des répercussions dramatiques sur la flore forestière. Nous parlons d'une espèce sarmenteuse qui se développe latéralement mais aussi verticalement, sur une hauteur jusqu'à deux ou trois mètres, en posant ses appendices épineux sur les espèces déjà développées : du jeune chêne au peuplier en passant par le sainbois. Cette nuisance, outre le fait d'étouffer les espèces situées sous le mûrier et faisant dépérir le sol qui ne reçoit ni germination ni eau, génère des dégâts sur les animaux de par la présence d'épines pénétrantes et douloureuses, qui, de ce fait, en plus qu'elles sont nouvelles et donc inconnues des animaux qui vont ainsi s'y piquer, va discréditer la plante en tant que ressource alimentaire par les mûres, dont il est souvent remarqué que les grappes restent intactes.

L'espèce ne s'est pas limitée à la forêt de Saint-Trojan, et nous pouvons la retrouver dans la plupart, pour ne pas parler de totalité, des massifs forestiers de l'île comme par exemple, la forêt des Saumonards, au nord-est de l'île entre Boyardville et Saint-Pierre d'Oleron. Leur implantation est intimement liée à la proximité d'une très vaste zone d'anciens marais, peu entretenus et contenant parfois des décharges sauvages incluant des dépôts de rocaillles, très favorables à la croissance du mûrier sauvage. Complété par des vents effroyables balayant jusqu'à l'atome ses semences, le mûrier a ainsi connu une belle situation circonstancielle incluant :

- D'une part, un balayage avec leur terreau des semences, celles-ci étant produites en été et jusqu'au début de l'automne ;
- Enfin, une déforestation et un labourage naturels de par des vents d'une force inédite qui ont conditionné des espace vierges, « effacés » de toute civilisation naturelle et propices à tout ensemencement.

Ceci inscrit le schème primitif d'une course à qui poussera le premier sera le plus vivace ; et nombre d'Oleronnais adeptes du jardinage savent à quel point le mûrier peut se révéler parasite, par son implantation sauvage et ces épines acérées qui rendent l'arrachage particulièrement désagréable, mais aussi par sa vivacité qui garantit que l'arrachage peut être futile s'il n'est pas entièrement déterré, racine complète comprise¹².

¹² L'auteur parle d'expérience. Ainsi, les épines sont particulièrement petites, acérées et pénétrantes, ce qui contraint à un arrachage douloureux qui devrait, en principe, être fait en enlevant l'ensemble de la couche de

Il serait bien facile de réduire la flore nuisible au mûrier sauvage, bien qu'elle demeure le plus agressive et de loin la plus inquiétante. Il a été remarqué la progression de diverses plantes grimpantes, souvent héritées des jardins résidentiels, comme le lierre domestique. On observe aussi la croissance de plantes parasites en provenance des espaces marécageux, c'est-à-dire la région triangulaire de Saint-Trojan / Ors / Le Château d'Oleron.

Les arbres

Quasiment aucune autre espèce d'arbre ne représente aussi bien les milieux dunaires côtiers et insulaires (jusqu'à Noirmoutier) que le chêne vert (*quercus ilex*). Pouvant atteindre 20 mètres de haut après une période de croissance terriblement lente (80 ans environ), il est caractérisé dans notre île par son tronc « tordu comme un fil de fer » à cause de sa croissance face au vent, et dont parfois il émane d'une seule souche pas moins de cinq troncs tordus qui, regardés en contre-jour, nous apparaissent comme le négatif de la photographie d'un coup de foudre ascendant. Les troncs sont souvent très peu épais, même sur les espèces centenaires, mais sont incroyablement résistants. En outre, la partie supérieure de l'arbre est à l'image du pin parasol : la densité en moins, un véritable pare-soleil, malgré des feuilles de taille très faible mais en quantité suffisante et parfaitement opaques, est situé bien au-dessus de nos têtes et filtre puissamment les rayons solaires tout en permettant la circulation d'un minimum de lumière. Néanmoins, on conçoit immédiatement que le filtrage du soleil possède le revers de filtrer aussi le vent, et donc les graines des espèces des sous-bois, qui ne sont de fait jamais apparus dans les massifs de chênes : Vertbois / L'Ecuissière est un exemple-type.

Mais la variété fondamentale de la côte aquitaine c'est bien sûr le pin. Il se décline sous plusieurs formes sur l'ensemble de l'île, dont l'atypique est le bien célèbre *pinus pinaster*, ou pin maritime, essence autochtone que l'on pourra observer sur des kilomètres dans les Landes. Bien qu'elle fut souvent réintroduite à plusieurs reprises pour ses vertus non pas esthétiques sinon utilitaires par l'homme, son autochtonie sur l'île d'Oleron est au moins attestée par les carpologues et par des chartes médiévales¹³. Ce pin à croissance rapide, de l'ordre de cinquante années, est en mesure de se développer dans des terres extrêmement pauvres¹⁴ et dans un climat très riche en sel. De plus, ses racines permettent de fixer le sable profondément et par là même le sable en surface, tout en offrant un abri pour des espèces plus petites qui vont ainsi se développer, et générer progressivement une couche d'humus plus fertile. Il est enfin exploité comme ressource première de la térébenthine, intéressante au début du XX^{ème} siècle pour la conception de médicaments rudimentaires. Il convient cependant de souligner que l'arbre à maturité, s'élevant à 20 ou 30 mètres de haut, possède de solides racines et un tronc élastique capable de se plier sous le vent, mais le sol demeure fragile. Les racines tendront, sous le poids du vent, à se déterrer et faire écrouler l'arbre lui-même ; les troncs cassés par le vent demeurent extrêmement rares, comme lors d'une tempête comparable à celle de 1999 (pointes à 220km/h sur la Côte Sauvage).

Outre ces arbres qui ont cristallisé en nous l'image de la forêt, un arbre récemment implanté dans des jardins et qui a migré vers la forêt reste un symbole culturel sans précédent dans l'histoire de l'île d'Oleron : le mimosa. Cet arbre semble tenir une place particulière dans les forêts en ce sens que les arbres sont non seulement en nombre extrêmement limité,

terre où s'est développé le mûrier, afin de limiter les possibilités de repousse. Cette dernière est annuelle, et peut partir d'un simple morceau de racine oublié dans le sol. Cette vivacité hors du commun, assez commune aux espèces florales de l'île de par leur adaptation à un environnement marin difficile (brûlures de sel, iode, ensablement, ensoleillement ou pluviométrie), s'explique pour cette espèce par sa faible consommation en ressources et son développement dans les marais : un sol dur, et très pauvre. On comprend aisément leur aisance à se développer dans des sols moins pauvres (comme le sol sablonneux de la forêt) voire riches (jardins).

¹³ D'après BERTALI Yvan, in « Fixer la dune », in *De la dune à la Forêt*, op.cit., p.9.

¹⁴ Rappelons que nous parlons d'un milieu purement dunaire, sans aucune couche de terre, mais sinon du sable sur plusieurs mètres de profondeur.

mais ils sont aussi particulièrement appréciés dans la culture oleronaise, notamment à sa floraison où l'on voit poindre nombre de vendeurs de bouquets. Cette attraction passe aussi par la mutilation et la destruction des pousses de mimosa, qu'elles soient dans la forêt ou bien dans les jardins¹⁵.

Le plus étonnant est pourtant que cet arbre, originaire d'Australie et de l'espèce de Noirmoutier, n'est apparu qu'accidentellement, depuis le jardin d'un couple, au début du siècle, et a considérablement disparu en dehors des propriétés privées à partir des années 1950, durant des périodes de très fortes gelées qui ont décimé la population de l'espèce. Ainsi, malgré l'intégration purement humaine quoiqu'involontaire de cet arbre au massif forestier de Saint-Trojan, son acclimatation semble très compromise ; ceci incluant le commerce fait autour de cet arbre.

La faune

Comme dans le reste de cette partie, il ne peut pas s'agir d'établir un inventaire complet des animaux qui peuplent les dunes, mais plutôt de mettre en évidence les espèces remarquables que tout observateur est en mesure d'approcher sans grande difficulté. Bien sûr, les modifications majeures du milieu depuis ces dernières années entraînent de profondes mutations, voire des disparitions.

La plage

La plage, ou plutôt l'estran au sens où nous la concevons, est un espace multiple, servant pour les oiseaux de reposoir, de vivrier à poissons voire à coquillages, ou encore à marée basse de zone de gagnage. Les deux espèces représentatives sont bien sûr les mouettes et les goélands, mais on y pourra trouver divers petits oiseaux venant d'autres espaces dunaires, et parfois des marais. C'est dans cet espace que l'on trouvera divers coquillages, comme des couteaux ou des pignons, et durant certaines années, de reposoir funéraire aux méduses.

Dune initiale et mobile

Sans surprise, c'est un milieu qui, comme l'estran, ne représente qu'un lieu de passage lorsqu'il s'agit de trouver de la nourriture. C'est notamment le cas des passereaux, y chassant des lézards principalement, mais parfois des lapins quelque peu égarés de leur terrier.

Dune fixée

L'espace de la dune fixée abrite nombre d'espèces avicoles qui viennent s'y nourrir et, fait différent de la plage et de la dune initiale, des oiseaux nicheurs. Mais le curieux ne pourra jamais repérer que des terriers de lapins, ceux-là qui trouvent en été de la nourriture tout en pouvant s'abriter non seulement du soleil (de par la proximité à une dune fixée qui se boise)



Une mouette sur la grande plage de Saint-Trojan. © 2004, « Zeintoune's Gallery » in <http://ftisseuil.free.fr/displayimage.php?pos=-94>.

¹⁵ Le nombre extrêmement limité, voire nul, des pousses de mimosa dans la forêt domaniale, victimes soit des gelées hivernales soit des arrachages des branches et des troncs, ajouté à l'appât du gain tend à générer jusqu'à l'arrachage de pousses dans les jardins privés qui seront soit replantés et exploités plus tard pour la vente de leurs fleurs, soit coupés pour créer des bouquets que l'on pourra vendre en bord de route. A titre d'exemple, un mimosa a subi ce sort d'arrachage dans le jardin de l'auteur.

mais aussi de l'assaut massif des touristes qui hantent les forêts. La chasse y est interdite, les badauds ayant franchi les clôtures d'interdiction sont en nombre restreint et la visibilité, fixée au raz du sol, est impeccable tant de l'œil du lapin que de celui du touriste.

Le cas des dépressions humides

On appelle « dépressions humides » dans le cas de la forêt domaniale de Saint-Trojan des dépressions héritées de plans d'eau et de canaux, tous deux issus de l'aménagement du territoire par l'homme. Elles abritent une flore plutôt arbustive, très ombragée (pour ne pas dire exclusivement) de par son entourage qui s'est entièrement et densément boisé. Il est en outre important de souligner que les dépressions humides ont subi une très forte progression dans leur taille suite aux mutations topographiques et, semble-t-il, climatiques¹⁶, de la tempête de 1999. Notons enfin le cas de figure, dans la dune fixée, des dépressions sèches faites durant la Deuxième guerre mondiale par les bombardements qui auraient tendance à devenir, une fois cette dune grise devenue boisée, une dépression humide à l'égale de celles que l'on trouve aujourd'hui. Encore aujourd'hui, malgré qu'elles puissent servir de décharge sauvage, nombre d'espèces avicoles y trouvent refuge, par la présence d'eau douce et sa non-proximité relative aux activités humaines, et ce quelles qu'elles soient. Enfin, elles favorisent en été la croissance des moustiques, dont les femelles trouvent leur nectar dans le sang humain.

La forêt

La dune boisée, de par son hétérogénéité, convient d'être approchée en considérant son espace en termes de parcelles. En ce qui concerne les oiseaux, les parcelles « coupées » sont rapidement colonisées par le pipit des arbres, et principalement l'engoulevent d'Europe, tandis que les parcelles dites « en taillis », clairsemées et sèchent, abritent aussi ces deux espèces, tandis que les taillis très compacts, filtrant bien la lumière comme dans les dépressions, sont appréciés du loriot ou du rossignol philomène. Quelle que soit la parcelle, on est susceptible, à condition d'être assez éloigné des activités humaines, de retrouver des sangliers et des daims, ces premiers étant répartis sur l'ensemble du site tandis que ces seconds semblent restreints à la zone de silence, au sud de la forêt.

Les espèces disparues

L'effort de protection des espèces ne doit pas uniquement, comme nous avons tendance à le faire, porter sur des espèces gravement menacées mais plutôt sur toutes les espèces. On pourra citer l'exemple de l'alouette calandrelle : totalement disparue de l'île aujourd'hui alors qu'elle fut très présente sur les dunes, peut-être décimée parce que son omniprésence semblait gage de protection, d'où « l'inutilité flagrante » de protéger l'oiseau. Signalons néanmoins que l'espèce est portée disparue depuis longtemps, et ce bien avant, par exemple, la directive « OISEAU ».

La tempête du siècle (27 décembre 1999) : du désastre à la reconstruction

Il n'est point nécessaire de souligner le côté affectif que tout « Oleronnais du Sud » donne à sa forêt ; source de vie chez les ancêtres dont la tradition se perpétue jusqu'à nos temps modernes, elle est un lieu de communion avec cette nature dont on a peu oublié les déboires et les moyens prodigieux mis en place afin de la contrer. On l'aime, on continue d'en vivre (d'aucun de ramasser des champignons) et ce lieu de vie est générateur de souvenirs.

¹⁶ Il n'est pas ici question d'aborder le réchauffement climatique de la planète plutôt que la pure observation suivante, dont nombre d'Oleronnais ont remarqué la mutation : en étant très concis, des saisons très sèches (mai / août) succédant à des saisons particulièrement pluvieuses (septembre / janvier). L'opposition entre ces deux saisons était bien plus « subtil » et délicat à appréhender jusqu'aux années 2000.

Un souvenir se veut immuable. Il s'appuie sur des objets que l'on définit inconsciemment comme immortels, afin que les objets, une fois perçus, perpétuent le souvenir. Impliquer la forêt comme objet du souvenir, bon ou mauvais, est forcément dangereux en ce sens que l'on perd toute notion d'une nature muable, soumise au Cosmos, au temps et à l'homme : mutation des espèces, naissance ou mort par la météorologie, dépérissement naturel, plantation ou destruction humaine. Créant un affect sur l'objet du désir ou du dégoût, le souvenir se fonde sur une réalité inflexible qui ne pourra en aucun cas être remis en question dans sa nature propre.

Qu'advient-il lorsque cet objet est remis en question par sa destruction pure et dure ? La destruction de paysages qui ont fait nos souvenirs, la disparition d'un chemin préféré, d'un jardin secret dont rien ne subsiste, et ce en une seule soirée, quelques heures à peine ? Plus qu'une atteinte à la nature, c'est une atteinte psychologique à l'Homme. En détruisant ses souvenirs, la tempête a détruit l'Homme, celui en phase avec un environnement qu'il aime et qu'il a peut-être toujours connu. La destruction de l'habitat, somme toute, reste secondaire. Un toit se reconstruit en quelques jours ; une forêt prendra au minimum cinquante longues années, une reconstruction dont on ne verra probablement pas l'aboutissement.

Les forêts comme affect des Oleronnais n'est pas à démontrer. Pourtant, paradoxalement, d'un point de vue objectif, la tempête n'est pas la catastrophe qui n'a d'égale que quelque Déluge ou quelque Apocalypse. La destruction des dunes de la palissade de 1970 a été très prononcée mais jamais irréversible en ce sens que le phénomène dunaire reprend désormais petit à petit ses droits, et ce malgré les saccages des hommes (l'été) et de la mer (l'hiver). Ainsi, la destruction de cette palissade n'est qu'un « contretemps surmontable » : la côte ouest de l'île d'Oleron continue de gagner du terrain sur la mer.

Les plantations en bord de côte, intégralement détruites pour laisser place à de curieux systèmes marécageux, provoquent indubitablement un pincement cérébral à qui aura connu l'avant-tempête ; mais il ne faut pas oublier le système de base de l'évolution : la mutation.

La substitution naturelle de certaines espèces par d'autres dans le contexte d'une tempête qui défriche des centaines d'hectares est en soi le propre de cet évolutionnisme. Aux plus faibles se substituent les plus puissants, ou les plus rapides à se développer : tel est le cas du développement rapide des mûriers sauvages par opposition aux lentes croissances du sainbois, du chêne ou du pin. Ce processus, naturel ou conditionné par l'homme, semble avoir été par la tempête non pas accéléré (ce qui aurait correspondu au schéma ex-tempête) sinon totalement modifié, donnant à la forêt une orientation nouvelle dans laquelle le pin maritime sera une espèce secondaire au profit d'arbres bas et robustes comme la variété des chênes.

« La tempête de 1999 ne constitue donc pas, pour nos massifs forestiers, une catastrophe écologique. Elle induit plutôt une perturbation importante dont les forestiers conserveront longtemps la mémoire, mais qui cicatrisera en moins d'une génération tout en améliorant la biodiversité. La forêt s'en relèvera et fournira à nouveau une bonne production de bois pour autant que sa gestion soit proche de ce qu'aurait fait la nature. »¹⁷
C'est ainsi moins une catastrophe écologique qui engloutit dans sa fureur 40% de la forêt domaniale de Saint-Trojan qu'une catastrophe psychologique¹⁸.

Qu'en est-il de la forêt de Saint-Trojan aujourd'hui, sept ans après la tempête ? Nous l'avons dit, les vents combinés à des rasages complets de terrains ont permis la croissance de plantes nuisibles, bien souvent d'origine marécageuse. Néanmoins, il est de souligner que les espaces denses, avec des pousses très proches du sol, d'une hauteur équivalente et souvent dans des dépressions, ont particulièrement bien survécu non seulement à la tempête, mais

¹⁷ DAUGE Claude, « La Tempête du siècle, une catastrophe pour la forêt ? », in *De la dune à la Forêt, op. cit.*, p.45.

¹⁸ Pour une vision psychologie de la tempête du 27 décembre 1999, cf. CALONNEC Stéphane, « 1999 », in <http://perso.orange.fr/hyrule/publicatures/1999.htm>.

aussi à l'intrusion des « nuisibles » ; le vent, facteur de destruction et de germination, semble particulièrement bien écarté, et ce grâce à :

- La position sur un espace en dépression, et/ou protégé par des arbres plus hauts ou plus denses (comme les chênes verts) ;
- La densité inhérente des espèces, particulièrement agglutinées les unes sur les autres ; c'est, par ailleurs, l'origine de la sélection naturelle des espèces : les arbres bien développés seront conservés, tandis que les autres seront abattus par les agents de l'O.N.F.

La protection paraît évidente. Dans tous les cas, un obstacle s'ajoute au fait que la densité des pins couplée à leur hauteur uniforme les protègent particulièrement bien du vent et de ce qu'il contient, que ce soit du sel ou quelque spore.

LA PROTECTION DU SITE ET L'EFFICACITÉ DES MESURES

Une grande partie de l'île est classée comme *espace naturel*, et inscrite non seulement à l'inventaire des sites pittoresques de Charente-Maritime (arrêté du 15 mai 1970), mais aussi à la Loi littorale et enfin au plan Natura 2000. La qualité d'*espace naturel* permet à la forêt domaniale de l'île d'Oleron, incluant trois grandes forêts dont la majorité correspond à la forêt de Saint-Trojan, une première protection, mais somme toute relative. Elle y est incorporée par la loi du 2 mai 1930.

Une nouvelle approche, qui aurait dû être majeur, date de 1980 et est à l'initiative du maire de Saint-Denis d'Oleron, puis appliqué par le Conseil Général sur la base d'un interventionnisme qui se révèle aujourd'hui somme toute très hypothétique compte tenu des résultats :

« *Les sites menacés de destruction, espaces dunaires fragiles qui constituent des espaces particulièrement convoités peuvent faire l'objet, en vue de leur réhabilitation, de la mise en place d'une zone de réemption qui permet tout à la fois réglementation et surveillance de la zone, et mise en place de travaux de sauvegarde et d'aménagement...*¹⁹ »

La Loi Littorale du 3 janvier 1986, définit qu'« *en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage*²⁰. » Cette mesure, en soi excellente, a néanmoins deux défauts, dont une inhérente à son origine.

La mesure est présidentielle. *Quid* de l'application locale du décret ? Les Oleronnais de Grand-Village-Plage s'en souviennent, on a bien vu fleurir après 1986 une construction sauvage – un restaurant – à une dizaine de mètres de la plage de Grand-Village, sans qu'aucun individu à autorité ne se manifeste. Il aura fallu attendre les années 1997-1998 pour raser l'édifice.

Le cas de la forêt domaniale de Saint Trojan est atypique, parce que le phénomène d'ensablement crée une véritable poldérisation naturelle (considérons la progression sur seulement soixante ans du littoral : +600^m de terrains gagnés à Vertbois, +1700^m à la pointe de Maumusson) qui fait que, reculant « la limite haute du rivage » recule par là même les cents mètres à respecter. Les autres protections de la forêt ont pour but d'interdire le détournement de la Loi Littorale qui ferait jouer le « pouvoir construire en forêt parce que ce n'est plus à cent mètres du rivage ». Le plan Natura 2000 fait partie de ces mesures d'interdiction.

Ce plan, d'échelle européenne, est un prolongement de la Directive Habitats (1992, qui assure une protection des espèces menacées et de leur habitat), et de la Directive *Oiseaux* (1979). Cette dernière se doit de créer des Zones de Protection Spéciales (ZPS) tandis que la Directive *Habitats* se charge de créer des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) abritant les autres espèces et des sites naturels. L'ensemble ZPS + ZSC représente le plan Natura 2000.

De par ses spécificités, la forêt domaniale de Saint-Trojan-les-Bains bénéficie des protections gouvernementales en étant inscrite au plan Natura 2000 et ayant, comme nous l'avons déjà dit, le statut d' « *Espace Naturel* »²¹.

La forêt fait partie du site FR5400433 du plan (libellé « *Dunes et forêts littorales de l'île d'Oleron* ») et regroupe en outre la forêt des Saumonards (communes de Boyardville et Saint-Pierre d'Oleron) et la forêt de Domino, au nord de l'île. Sa description officielle est particulièrement élogieuse :

« *Un des sites régionaux (et nationaux) les plus riches et les plus représentatifs de la forêt littorale arrière-dunaire à Pin maritime et Chêne vert (PINO PINASTRI-QUERCETUM ILICIS), phytocénose endémique des*

¹⁹ Schéma directeur de l'île d'Oleron, 1990, p. 51, cité in *De la Dune à la Forêt*, p. 28, *op. cit.*

²⁰ Journal Officiel du 4 janvier 1986, p. 200, cité in *De la Dune à la Forêt*, p. 27, *op. cit.*

²¹ D'après le site Internet du Comité départemental du Tourisme en Charente-Maritime : <http://www.en-charente-maritime.com/charente-maritime-territoire/forets/st-trojan-foret-domaniale/saint-trojan.asp>.

grands complexes de dunes calcarifères en contexte thermo-atlantique (de l'estuaire de la Gironde au sud au littoral vendéen vers le nord).

*Remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt, atteignant en forêt de St Trojan plus de 500 mètres de développement, avec d'importantes populations de la phanérogame endémique *Omphalodes littoralis*.*

*La présence de nombreuses dépressions arrière-dunaires ("lèdes") en forêt de St Trojan avec des bas-marais alcalins bien conservés (stations de *Liparis loeselii* et *Spiranthes aestivalis*) ajoute à l'originalité de l'ensemble.*

Ensemble disjoint de 4 complexes de dunes vives et forêts dunaires sur dunes calcarifères fossiles. Localement (bloc de St Trojan), présence d'importantes dépressions arrière-dunaires avec nappe phréatique douce affleurante permettant le développement d'habitats à hydromorphie temporaire ou permanente particulièrement diversifiés (les pelouses calcicoles des falaises de la Vitrierie - pointe de Chassiron - ainsi que les marais saumâtres des Bris constituent 2 petits satellites de ces noyaux principaux)²². »

Toutes ces mesures, si belles sur le papier, sont-elles efficaces sur le terrain ? Oui, si l'on considère que la forêt est soumise à la justice. Non, parce que ces mesures sont lointaines et qu'il n'y a que peu de mesures *in situ* : en soi, l'O.N.F. se charge comme elle peut à la fois de l'entretien des massifs et de leur protection vis-à-vis non pas des agressions immobilières, qui est du ressort de la justice, sinon du quotidien des hommes : marcher sur les dunes, utilisation de la voiture à outrance, et cætera.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons abordé que les plans qui ont eu un effet, positif ou non, sans traiter des projets qui semblent stagner dans cet état : l'installation des *Schémas de Mise en Valeur de la Mer* (SMVM, loi du 4 février 1995) en est un exemple.

Les résultats sont sans appel : soit les projets sont restés à l'état de projets, soit les mesures appliquées sont très mitigées, à l'image du *Schéma Directeur de l'île d'Oleron* (SDIO, 1990) qui n'a servi qu'à défendre la forêt de l'urbanisation, sans réussir à créer une véritable protection dont c'était l'objectif : la maîtrise du *Plan d'Occupation des Sols* (POS) interdisant l'accès, le stationnement, l'ouverture de nouvelles routes ou le camping. Là encore, l'O.N.F. est seule à tenter de restreindre les accès par des barrières et des panneaux d'interdiction qui n'ont aucune portée juridique sinon informative.

²² D'après <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR532.html> et <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR5400433.html>.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BOUINEAU André, *L'île d'Oleron et ses plages*, Saint-Pierre d'Oleron, L.O.C.A.L., 1990 (1906 pour la première édition), 84p.

THOMAS Paul, *L'île d'Oleron à travers les siècles*, Saint-Pierre d'Oleron, L.O.C.A.L., 2000 (1926 pour la première édition), 194p.

Les Cahiers d'Oleron, De la Dune à la Forêt, n°9, Éditions L.O.C.A.L., Saint-Pierre d'Oleron, édition revue et corrigée en mai 2002, 78p.

Webographie

<http://www.en-charente-maritime.com/charente-maritime-territoire/forets/st-trojan-foret-domaniale/saint-trojan.asp>

<http://www.onf.fr/FORET/dossier/littoral/li09.htm>

<http://www.oleronmag.com/enviro/oismam.html>

http://plantes.sauvages.free.fr/pages_plantes/ronce_.htm

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR5400433.html>

<http://abcplantes.free.fr/ronce03.htm>

http://www.eurosite.org/article.php3?id_article=116#1

<http://www.ifen.fr/publications/DE/de22.htm>

<http://www.onf.fr/foret/dossier/littoral/lit04.htm>

http://www.em.ca/garden/native/nat_liparis_loeselii.html

Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), sur <http://inpn.mnhn.fr/>

Logiciels

Logiciel de base de données *Natura 2000 Network Software* v2.0 (2002) © EEA ;
Infographie sur Discreet *3DS Max* v7.5 et Adobe *Photoshop* CS2.

Séances photographiques

28 Octobre 2006 ;

3 Novembre 2006.

Matériel utilisé

Toutes les photographies sont de Stéphane Calonnec (HP Photosmart M425 5.0Mpx) sauf mention contraire. (Utilisation libre)

GPS Garmin eTrex Legend.

Remerciements

Lien Oleronnais pour la Culture, l'Animation et les Loisirs (L.O.C.A.L.), section ETUD'PLUS, Saint-Pierre d'Oleron ;

Mairie de Saint-Trojan-les-bains ;

Office National des Forêts, antenne de La Rochelle.